



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

QUALITÉ DE L'AIR EN VALAIS RAPPORT 2023 – L'ESSENTIEL

Ozone (O₃) : La pollution à l'ozone nuit aux organismes vivants et détériore les matières inertes. Elle s'exprime notamment en termes de nombre de dépassements de la limitation horaire. Toutes les valeurs limites sont dépassées et sont non-conformes à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Depuis l'an 2000 des concentrations trop élevées stagnent avec quelques hausses marquées en 2003, 2015, 2018 et 2022. Ces années ont connu des vagues de chaleur et de forts ensoleillements. L'évolution générale est une augmentation du nombre de journées tropicales, connaissant une température maximale de 30°C ou plus, avec le réchauffement climatique. Ces conditions favorisent une production soutenue de l'ozone, polluant secondaire formé dans l'air à partir de gaz précurseurs et à l'aide du rayonnement solaire.

Dioxyde d'azote (NO₂) : Les moyennes annuelles ont progressivement diminué de 2006 à 2023. Un abaissement général de 51 % en résulte. Les valeurs de 2023 sont les plus basses dans toutes les régions depuis le début des mesures en 1990. Après 2013 la valeur limite annuelle de 30 µg/m³ est respectée aux stations RESIVAL. À la station fédérale NABEL de Sion aéroport-A9 elle l'est depuis 2019. Le NO₂ est le précurseur direct de l'O₃ dans l'air que nous respirons. Les NO_x (NO+NO₂) participent aussi à l'acidification des pluies, à l'eutrophisation des écosystèmes et à la formation de poussières fines.

Retombées de poussières : Après un dépassement annuel isolé en 2019 en région rurale de plaine les normes OPair de qualité de l'air sont à nouveau respectées.

Particules fines (PM₁₀, PM_{2.5}) : Les PM₁₀ et leur fraction plus fine les PM_{2.5} sont les polluants aux répercussions les plus importantes sur la santé publique. Pour les PM₁₀ les moyennes annuelles ont diminué depuis 2006. Un abaissement général de 46 % en résulte en 2023. Une hausse mineure des niveaux a été observée de 2020 à 2022. Elle est attribuée principalement aux incidences de fortes incursions de sables du Sahara. Le SEN a évalué que ces apports de poussières intercontinentales augmentent les moyennes annuelles de PM₁₀ jusqu'à 2 µg/m³ supplémentaires. Depuis 2014 la limitation annuelle est toutefois respectée. Les valeurs annuelles de PM_{2.5} sont plus critiques. Elles ont franchi la limitation OPair en région rurale en 2022 et lui sont proches en 2023. Une centaine de décès prématurés par an est attribuée aux immissions de PM_{2.5} en Valais.

Valeurs limites d'immission (VLI) : inscrites à l'annexe 7 de l'OPair elles reprennent dans une large mesure les lignes directrices qui avaient été fixées en 2005 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2021 cet organisme a publié de nouveaux standards de qualité de l'air qui répondent aux principes de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Les VLI sur les particules fines et le NO₂ serait très nettement abaissées. En 2023 la commissions fédérale de l'hygiène de l'air a par conséquent recommandé de modifier les VLI de l'OPair. L'office fédéral de l'environnement envisage de le faire dans le courant de la présente décennie, soit d'ici 2030.

Région type	Ozone (O ₃)	Poussières fines		Dioxyde d'azote (NO ₂)	Retombées de poussières
		PM ₁₀	PM _{2.5}		
RÉGION RURALE D'ALTITUDE					
RÉGION RURALE DE PLAINE					
CENTRE URBAIN					
PROXIMITÉ INDUSTRIELLE					

Le tableau ci-dessus montre qu'hormis l'ozone dans tout le canton et les poussières fines PM_{2.5} en région rurale de plaine, les limitations OPair à long terme en moyenne annuelle sont respectées. Elles sont fixées pour prévenir les effets d'expositions régulières à une pollution atmosphérique marquée. Leurs nuisances sanitaires et environnementales sont plus importantes que pour de plus rares et brèves expositions.

Au regard des actuelles VLI les immissions excessives sont évitées depuis 2014 excepté sur l'O₃ et les PM_{2.5}. D'autres nuisances locales et ponctuelles peuvent néanmoins survenir, par exemple sur les fumées de chauffages à bois dans certains quartiers. Les efforts engagés sont à poursuivre pour assurer en tout temps et durablement un air de qualité optimale à l'ensemble de la population valaisanne.